

Délibération DEL-CC-2026-071

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 14 AVRIL 2026

BOCAPOLE, SALLE BOCAGE

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à Bocapole, salle du Bocage, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Yannick CHARRIER.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (67) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Sandra CAILTON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Florence ERISSE, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Dominique MALLAISE, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Annie MORIN, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Luc POIROT, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU

Pouvoirs (5) : Patrice BOCHE pouvoir à Audrey BELAUD, Michel-Pierre DUBOIS pouvoir à Olivia BAUDRY, Pascale FERCHAUD pouvoir à Yannick CHARRIER, Vianney GARREAU pouvoir à Patricia YOU, Damien SIMONNEAU pouvoir à Denis PRISSET

Absents (8) : Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Michel-Pierre DUBOIS, Pascale FERCHAUD, Vianney GARREAU, Anne-Marie POITOU, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT

Date de convocation : 08-04-2026

Secrétaire de séance : Benjamin HUVELIN

ADMINISTRATION GENERALE

Election du Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7 rendus applicables aux EPCI par renvoi des articles L. 5211-2 et L.5211-10 et L. 5211-9.

Sous la présidence du doyen de l'assemblée, il est procédé à l'élection du Président.

En application des articles du code général des collectivités territoriales susvisés le président est élu au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Il est rappelé qu'il n'est pas obligatoire de faire acte de candidature pour être élu président. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Les bulletins blancs et nuls doivent être annexés au présent procès-verbal, sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés, conformément aux dispositions de l'article L. 66 du code électoral.

Afin de procéder à l'élection, un bureau de vote est constitué.

Le conseil communautaire désigne un Président (M. Yannick CHARRIER), un secrétaire (M. Benjamin HUVELIN) et deux assesseurs (Mme Annie MORIN et Thomas RICARD) pour le bureau de vote.

Premier tour de scrutin :

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement met son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les deux assesseurs désignés sous le contrôle du Président.

Nombre de votants	72
A déduire Bulletins blancs	3
A déduire Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue requise	35

Résultats :

- Madame Emmanuelle MENARD : 67 voix
- Monsieur Serge BOUJU : 1 voix
- Monsieur Jean-Baptiste FORTIN : 1 voix

Mme Emmanuelle MENARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte la présente délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le **17 AVR. 2026**

Notifié ou publié le **20 AVR. 2026**

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

DEL-CC-2026-071

